

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 23/05/2020

Reçu en préfecture le 23/05/2020

Affiché le

ID : 048-214800914-20200523-06_2020-DE



Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 06/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2020**

OBJET : Représentants au syndicat mixte LOZERE numérique

L'an deux mille vingt et le 23 mai à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Roger BRUN, Urbain VIGIER, Jacques THIOT, Nicolas PERRET, Mmes Valérie CHAYLA, Josyane PAGES,

Etaient Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée municipale fait part de la nécessité de nommer un représentant titulaire et un suppléant de la commune de Marchastel au Syndicat mixte Lozère numérique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentant titulaire Mr MALHERBE Eric et comme suppléant Mr PERRET Nicolas au Syndicat mixte Lozère numérique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 23 mai 2020, Le Maire

